

# MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l'EURE  
Arrondissement de BERNAY  
Tél / 02 32 42 86 71  
mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

## ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION 21/2024 Commune de ST MARTIN ST FIRMIN

Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

**Vu** le Code de la route et notamment l'article R 411-8

**Vu** l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie

**Vu** la demande n° 802764007 de l'entreprise MK TELECOM représentée par Krim Medhi sise 2 rue de Ponterlant 62210 AVION, en date du 27 août 2024, de réaliser des travaux pour le remplacement d'un poteaux télécom sur la Route du Moulin Brûlé à Saint-Martin Saint-Firmin 27450.

### ARRETE

**ARTICLE 1-** L'entreprise MK TELECOM est autorisée à effectuer les travaux pour le remplacement d'un poteaux télécom sur la Route du Moulin Brûlé à Saint-Martin Saint-Firmin 27450.

**ARTICLE 2-** Les travaux sont prévus pour démarrer le 05 septembre 2024 et pour une durée de 90 jours calendaires.

**ARTICLE 3-** La circulation des véhicules sera restreinte dans le sens des repères décroissants et la vitesse sera limitée à 30km/h. Le stationnement des véhicules sera interdit. Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise en charge des travaux.

**ARTICLE 4-** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

#### **ARTICLE 5-**

- Madame Le Maire de la commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN et
- M. le Directeur de l'entreprise chargé des travaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Ampliation adressée à la Gendarmerie de SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE

à ST MARTIN ST FIRMIN le 29 août 2024

Le Maire

Anne-Marie ROËLENS

